Votre parcours patient

Conditions d'éligibilité au CoaguChek® INRange :

Enfant de moins de 18 ans traité par un AVK au long cours, patient adulte porteur de valve mécanique cardiaque traité par AVK et patient adulte traité par AVK au long cours et non éligible aux Anticoagulants Oraux Directs (AOD).

Formation à l'automesure, dispensée par des structures d'encadrement à l'automesure de l'INR.

Contrôle de connaissances théoriques et pratiques

Prescription d'un CoaguChek® INRange par un médecin spécialiste en chirurgie cardiaque, en cardiologie ou en cardiopédiatrie, médecin spécialiste en médecine vasculaire ou cardiovasculaire, en neurologie vasculaire ou en médecine interne d'un établissement hospitalier public ou privé.